

Aide à l'Enfance Tibétaine en quelques mots

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION

- Une association fondée en 1981
- Sauvegarder une culture menacée
- Une organisation efficace
- Répartition et emploi des fonds
- Nos partenaires tibétains

2. NOTRE ACTION

- L'action de parrainage
- L'aide au développement durable
- Devenir parrain ou donateur
- Des projets réalisés en 2014
- Une communication au service des Tibétains

3. NOS PROJETS POUR 2015



© Dessin d'enfant tibétain, école de Patlikuhl (Inde)

Aide à l'Enfance Tibétaine en quelques mots

1. PRÉSENTATION

➤ Une association humanitaire fondée en 1981

Diplômée de HEC, puis cadre dans une grande entreprise internationale, **Annie Sudrat** profitait de tous ses congés pour s'adonner à sa passion : les voyages et la marche en Inde. C'est à l'occasion de l'un de ces voyages qu'elle découvre des Tibétains en exil. Touchée par **leurs difficultés de survie et leur farouche volonté de préserver leur identité**, elle décide de prendre financièrement en charge quelques enfants.

Devenue une véritable militante de la cause tibétaine, elle convainc plusieurs de ses amis de la suivre dans ses opérations de parrainages. **En 1981, lors de son passage dans l'émission de télévision « la Course autour du Monde »**, Annie Sudrat lance un appel à la mobilisation de parrains d'enfants tibétains. Plus de 300 personnes y répondent positivement.

Devant ce succès, elle fonde l'association loi de 1901 **Aide à l'Enfance Tibétaine (AET)**, qu'elle dirige jusqu'à la fin de ses jours en 1993. Depuis, plusieurs présidents élus par le Conseil d'administration se sont succédé. Le poste est actuellement occupé par **Georges Bordet**, secondé par une vice-présidente d'origine tibétaine, **Nawang Dolkar Tsering**.

➤ Sauvegarder une culture menacée

Au début du mois d'octobre 1950, 80 000 soldats de l'**Armée Populaire de Libération (APL)** envoyée par Mao Tsédong et la Chine communiste prennent position au Tibet. Le 23 mai 1951, les Chinois font signer à une délégation tibétaine mandatée à Pékin par le jeune Dalai-Lama un « Accord en 17 points » selon lequel les Tibétains acceptent **l'intégration du Tibet à la Chine, la « Mère-Patrie »**, tandis que les Chinois promettent de respecter une large autonomie au Tibet. Les Tibétains contestent vigoureusement cet accord.

Du 10 au 17 mars 1959, un vaste soulèvement populaire contre l'occupant chinois est réprimé dans un bain de sang à Lhassa. Comprenant que c'était **le seul moyen de sauver son peuple de l'oubli**, le Dalai-Lama s'enfuit, suivi de milliers de compatriotes. En 1960, à la demande de Nehru, **différents états de l'Inde acceptent de prêter des terres** aux Tibétains réfugiés, pour leur permettre de vivre jusqu'à leur retour au Tibet. Avec pour la plupart un statut d'apatrides, ces Tibétains réfugiés sont aujourd'hui **en exil depuis près d'un demi-siècle**.

Ils mettent rapidement en place un **gouvernement démocratique en exil (GTE)** à Dharamsala, au nord de l'Inde. Grâce au soutien du gouvernement indien et aux fonds envoyés par divers organismes humanitaires occidentaux, la communauté tibétaine en exil réussit **à construire des écoles et à former des professeurs**, afin de dispenser aux jeunes une éducation à la fois traditionnelle et moderne, et par ce moyen préserver une culture qui serait sans cela menacée d'extinction : de nombreuses familles côté chinois font même le sacrifice d'y envoyer leurs enfants **pour qu'ils soient éduqués comme de « vrais Tibétains »**.

➤ Une organisation efficace

L'association a fixé le coût de son propre fonctionnement au minimum, afin d'envoyer aux Tibétains **le maximum des fonds collectés, soit 85 % des parrainages et des dons filleuls ou projets**. Deux salariés seulement (un Assistant de gestion et un Agent informatique) travaillent à plein temps au Siège à Paris, aidés par une salariée tibétaine à mi-temps et si nécessaire par des bénévoles. Le Conseil d'administration, **constitué de bénévoles dont deux Tibétains** vivant à Paris, assure la direction et la bonne marche de l'association.

Un contrat de partenariat entre l'AET et ses différents partenaires tibétains installés à Dharamsala, en Inde du nord, régit les obligations de chaque partie **dans le respect de l'éthique des parrains et des filleuls**, pour les parrainages envoyés en Inde. Au Népal, c'est une ONG tibétaine accréditée, la Snow Lion Foundation, qui répartit l'argent des parrainages et suit les projets

L'utilisation des fonds, **envoyés trois fois par an, en avril, août et décembre**, est contrôlée par les responsables tibétains qui se chargent de les répartir dans les différents camps auprès des personnes ou communautés concernés.

➤ Répartition et emploi des fonds

Le premier principe :
85% des dons parrainages ou projets envoyés



© Carte extraite du Bulletin AET, le « Tashi Delek »

AET célèbre en 2015 ses 34 ans d'action au profit des réfugiés tibétains

➤ Nos partenaires tibétains

Selon le pays d'accueil des réfugiés tibétains, Inde ou Népal, l'AET travaille en relation étroite avec plusieurs partenaires, **dans un climat de franchise et de confiance réciproques.**

EN INDE

- La communauté très particulière que constituent les réfugiés tibétains est régie par des règles de solidarité et les chefs de camp et autres entités organisationnelles peuvent identifier les familles en situation de détresse dans leur pays d'accueil, qui a permis le développement d'une aide humanitaire internationale en faveur de ce peuple apatride. AET peut ainsi travailler **en lien avec le CTRC (Central Tibetan Relief Committee)**, une ONG tibétaine chargée de recueillir et de répartir des fonds de secours pour soulager les plus démunis.

- AET contribue au **financement de la scolarité d'environ 2600 enfants**, sous le contrôle du CTRC. Les Tibétains veillent à ce que ces enfants soient choisis dans les familles les plus nécessiteuses. Dans le cas d'une famille nombreuse, on observe fréquemment que certains enfants sont proposés à parrainer et d'autres pas : il ne s'agit pas d'assister les familles, mais de leur apporter **une aide dans la dignité**, en leur laissant la possibilité de financer les études de leurs enfants autant que leurs moyens le leur permettent.

- L'association travaille notamment avec le **TCV (Tibetan Children's Village, ou Village d'Enfants Tibétains)**, dont le siège est à Dharamsala. Cette organisation caritative affiliée aux Villages SOS, scolarise environ 15 000 autres enfants réfugiés. AET entretient avec ses deux responsables majeurs, le Président des TCV, Monsieur Tsewang Yeshi, et Madame Jetsun Pema, sœur du Dalaï-Lama, des relations chaleureuses et constructives qui ont conduit cette dernière à accepter de devenir Membre d'honneur d'AET. L'association française **finance donc la scolarité plusieurs milliers d'écoliers, étudiants et le quotidien de nombreuses personnes âgées** sous la responsabilité du TCV.

AU NÉPAL

- L'organisation est pour des raisons politiques un peu différente, c'est **la SLF (Snow Lion Foundation)**, qui gère les parrainages AET. Créée en 1972 par l'Agence suisse pour le développement et la coopération, la SLF a été officiellement enregistrée par le gouvernement népalais comme organisation chargée de l'éducation, de la santé et de la solidarité des réfugiés tibétains vivant dans les camps de ce pays. AET parraine **aussi de nombreux élèves, étudiants et personnes âgées au Népal.**



© Dessin d'enfant tibétain, école de Patlikuhl (Inde)

2. NOTRE ACTION

➤ L'action de parrainage

La première mission d'AET est de **contribuer à préserver et à transmettre la culture tibétaine** à travers une action de parrainage qui permet :

- le soutien financier à la scolarisation et à l'éducation des enfants, du jardin d'enfants à la Terminale (classe XII)
- d'améliorer les conditions de vie, dans une école, une crèche par exemple (parrainage de collectivité)
- le financement des études supérieures des étudiants dans les universités indiennes ou dans des centres d'apprentissage, extrêmement coûteuses pour les familles
- l'aide matérielle et financière aux personnes âgées, qui sont la mémoire du Tibet et qui savent qu'elles devront mourir sur un sol étranger

Pour les enfants, il s'agit de participer au **financement de leurs études** et de pourvoir aux besoins qui sont directement liés à leur scolarité. Le parrainage leur permet de suivre un enseignement en tibétain avec des programmes et des maîtres de qualité, de payer l'uniforme de l'école, la cantine, voire le montant de la pension à l'internat, de disposer d'un matériel scolaire adapté.

Certains parrains préfèrent parrainer **une collectivité**. Ils permettent par exemple aux écoles d'acheter des instruments de musique traditionnelle et des costumes pour monter les spectacles de chants et de danses que les enfants tibétains ont coutume d'organiser, aussi bien que d'alimenter en jouets un jardin d'enfants, en livres une bibliothèque.

Le **parrainage des étudiants**, qui doivent partir dans une grande ville, est une participation indispensable pour certaines familles tibétaines qui permet de payer les frais d'inscription **dans une université, une école supérieure ou un centre d'apprentissage**, de financer une partie des frais de transport, hébergement, nourriture.

Les personnes âgées ont souvent perdu tous leurs biens en fuyant le Tibet et n'ont pu reconstituer un patrimoine en exil. Les parrainer leur permet d'obtenir un repas quotidien chez elles, de créer et maintenir des liens sociaux, d'avoir un peu d'argent pour la vie courante.

➤ L'aide au développement durable

AET agit également en faveur de projets **visant à l'autonomie économique des Tibétains**.

Proposés par les instances tibétaines, ils concernent des **investissements à durée déterminée**, et sont financés partie par les Tibétains, partie par AET. Des membres du Conseil d'administration d'AET effectuent tous les ans un voyage en Inde et au Népal, à leurs frais, afin de contrôler les réalisations.

AET soutient ainsi **des projets variés** : construction ou rénovation de crèches, écoles, centres d'apprentissage, centres artisanaux, internats, réfectoires, matériel éducatif des camps et des écoles de réfugiés tibétains, développement culturel, sanitaire, agricole.

L'AET initie aussi **des Campagnes spécifiques** pour sensibiliser l'opinion publique et récolter des fonds et financer des projets de plus grande envergure.

Mise à jour des projets régulière sur www.a-e-t.org

➤ Devenir parrain ou donateur

Agir pour le peuple tibétain, cela consiste à choisir une des formules suivantes :

- Parrainer un enfant tibétain réfugié, du jardin d'enfants à la classe XII 27 € / mois
- Parrainer un étudiant tibétain réfugié, en université ou en apprentissage 45 € / mois
- Parrainer une personne âgée tibétaine réfugiée 20 € / mois
- Parrainer une collectivité tibétaine (école, crèche) 16 €, 32 € ou 48 € / mois
- Faire un don pour un projet ou un don pour AET don libre
- Devenir « Membre bienfaiteur » 150 € / an

Comme pour toute action caritative, **66% de la somme versée est déductible des impôts**. Dons et parrainages font l'objet d'un reçu fiscal en fin d'année, selon les dispositions de la loi de finances en vigueur.

Agir pour le peuple tibétain, c'est aussi inscrire dans la durée un échange :

- Par le biais des parrainages notamment, puisqu'un **échange de correspondance**, en anglais, est vivement encouragé entre les filleuls tibétains et leurs parrains français, favorisé par les secrétariats tibétains qui veillent à ce que les enfants notamment envoient de temps en temps un dessin et un petit mot. Au fil des ans, la relation s'approfondit, et persiste souvent bien après le temps du parrainage.
- AET organise régulièrement **des voyages**, où l'accompagnateur bénévole finance aussi le sien. **Ils permettent de rencontrer les familles** parrainées dans leurs écoles et dans leurs camps. Par ce biais, les liens se renforcent encore, fondés sur des valeurs humaines atemporelles et interculturelles : générosité, respect, confiance, bonté.

Agir pour le peuple tibétain, c'est empêcher qu'il sombre dans l'oubli :

Au 31 décembre 2014

l'association comptait 2 972 parrains pour **3 454 parrainages**,
ainsi que 370 donateurs ponctuels.

1 066 652 € ont été transférés en parrainages et projets en 2014.

AET intervient dans la plupart des 58 camps de réfugiés en Inde et au Népal.



© Thérèse Bodet

➤ Des projets réalisés en 2014

Comme chaque année, de nombreux projets variés ont été votés en 2012. Les chiffres indiqués sont les 85% effectivement transférés. **Quelques exemples** parmi d'autres :

Nouvelle pompe et forage à Jamphaling (Népal)

L'AET a déjà aidé à l'approvisionnement en eau potable des habitants de ce camp tibétain. Les travaux doivent continuer maintenant pour alimenter ceux qui vivent dans la montée. Le CA du 8 janvier a voté un transfert de **15 000 €** pour ce projet.

Construction d'une route dans le camp de Dhobi (Inde)

L'AET a encore envoyé **4 000 €** pour améliorer les infrastructures de ce camp au bord de la rivière Beas. La circulation à pied y est notamment difficile pour les personnes âgées qui habitent là.

Importants travaux à l'école Lekshed Tsal (Népal)

La Lekshed Tsal Lower School nous a demandé notre aide financière pour restaurer une classe et rénover barrières et peintures. Grâce à la subvention de **5 000 € de la Réserve parlementaire** à l'AET, le Conseil d'administration du 26 février a voté un transfert de **7 000 €** pour ce projet.

Equipement d'un laboratoire de langue à Choglamsar (Inde)

Ils l'ont demandé cet été, il s'agit de 40 postes à l'école TCV bien connue des parrains AET, dans l'Himalaya indien. L'association a voté pour ce projet un transfert de **24 000 €**

Un château d'eau à Mundgod (Inde du sud)

Le Conseil d'administration du 26 mars a voté un transfert de **16 000 €** pour la construction d'un château d'eau dans le camp de Mundgod, qui bénéficiera à 700 personnes environ.

Manuels en langue tibétaine (Inde)

Le DOE (Department of Education) nous a demandé de financer la mise à jour de manuels scolaires en langue tibétaine pour les classes pré-primaires et primaires. Le CA du 26 mars a donc voté un transfert de **8 900 €** pour ce projet.

Aide à la Tibetan Women's Association (Inde)

Cette ONG de femmes tibétaines remplit de nombreuses tâches humanitaires dans les différents camps. La TWA de Paonta Sahib a contacté l'AET pour lui demander de l'aider à installer ses locaux (eau, électricité, achat de tables et de chaises, ordinateurs). Le Conseil d'administration du 26 février a voté pour elles un transfert de **4 000 €**.

Une rénovation indispensable à l'OPH de Chauntra (Inde)

Conçue et réalisée par une association anglaise, la Maison des Personnes Âgées de Chauntra, en Himachal Pradesh, s'est déjà beaucoup dégradée du fait de l'humidité, au point de devenir dangereuse avec ses sols glissants. L'AET y parraine 19 pensionnaires sur 26. Le Conseil d'administration du 10 septembre a validé un transfert de **4 200 €**.

Un projet de développement durable à TCV Selakui (Inde)

Dans cette école d'excellence, près de Dehradun, le Conseil d'administration du 11 juillet a voté un montant de **5 000 €** au titre de sa participation à un projet d'élevage. L'école y gagnera en autonomie, grâce à l'extension d'une étable pour accueillir deux vaches et leurs veaux.

Toutes ces informations figurent sur notre site www.a-e-t.org

L'AET récolte aussi des fonds, via ses Délégations régionales notamment, pour le projet **d'université tibétaine de Bangalore, à la demande de Jetsun Pema**, afin de permettre aux cerveaux tibétains de se recentrer sur leur culture et sur leur langue

L'AET a collecté **7 500 € en 2014**

La participation d'AET à ce financement doit être poursuivie en 2015

➤ Une communication au service des Tibétains

Afin d'informer sur son action et collecter des fonds pour alimenter un projet, AET organise diverses manifestations selon les opportunités (venue en France du Dalaï-Lama ou de sa sœur, Madame Jetsun Pema, par exemple). Les fonds récoltés permettent le financement des projets choisis par le Conseil d'administration sur proposition chiffrée des instances tibétaines avec lesquelles travaille AET.

Irène Frain, écrivain et journaliste, est l'auteur de *Pour que refleurisse le monde*, un entretien passionnant avec la sœur du Dalaï-Lama, à propos notamment de son action à la tête des Villages d'Enfants Tibétains. Elle est **marraine à l'AET**. Devenue « **ambassadrice** » de l'association, elle participe volontiers à ces rencontres.

Des Délégations régionales ont par ailleurs été créées en province, avec deux objectifs principaux : permettre aux parrains d'une même région de se rencontrer, et susciter de nouveaux parrainages ou dons, en proposant localement différentes animations bénévoles pour sensibiliser le public à la cause tibétaine et à l'action de parrainage. Ces délégations sont **purement bénévoles** et leurs activités reposent entièrement sur le dynamisme, la créativité et la bonne volonté des **parrains** qui acceptent de les animer.

L'information sur les activités de l'association et la vie des réfugiés dans les camps est diffusée trois fois par an dans **un journal de liaison édité par AET, le *Tashi Delek***, où les parrains prennent volontiers la plume pour évoquer leurs rencontres. Par souci d'économie, le bulletin est toutefois monochrome et réduit à 32 pages.

Un site Internet (www.a-e-t.org) complète le dispositif, offrant autant que possible des **informations sur la vie dans les camps et les régions où sont installés les réfugiés**, annonçant les manifestations prévues (expositions, participation à des festivals), donnant des détails pratiques et permettant aux parrains qui le souhaitent de **diffuser des annonces** pour faire passer des photos, un colis à leur filleul.

AET est **membre de La Voix de l'Enfant**, fédération créée le 21 juin 1981, qui a pour but l'écoute, la protection et la défense de tout enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit.

Depuis le 17 septembre 2009, l'AET **a reçu également l'agrément du Comité de la Charte**, qui garantit la transparence financière et la bonne gouvernance des associations faisant appel à la générosité du public.



© Martine Giraudon. Classe maternelle TCV au Ladakh (Inde).

3. NOS PROJETS POUR 2015

Un certain nombre des projets de l'année précédente sont souvent reconduits l'année suivante, car ils sont planifiés sur plusieurs années, soit par nature (certaines formations universitaires ou professionnelles, par exemple), soit parce que la collecte était encore insuffisante, du fait d'énormes besoins (comme la construction de l'université de Bangalore, pour laquelle AET a initié une Campagne sur plusieurs années).

L'AET par ailleurs n'est pas toujours la seule à intervenir sur des projets de grande envergure, qui requièrent les efforts conjugués de multiples sources de financement, relevant souvent de pays divers : dans ce cas des réajustements sont parfois nécessaires en cours de route et l'on peut nous demander de poursuivre l'action plus longtemps que prévu initialement.

Des rencontres ont eu lieu en mars 2006 avec les responsables tibétains, à la faveur de la visite de 3 administrateurs en Inde, **une Délégation avec le CA a renforcé les liens à l'occasion d'une tournée en Inde du Sud en février 2009**. **A l'été 2014, 1 administrateur s'est rendu au Népal**, 4 administrateurs vont régulièrement en Inde.



© Martine Giraudon. Réservoir de la Maison de retraite de Chauntra.

Des projets font l'objet de demandes d'informations supplémentaires, réajustements, nouvelles analyses. Le Conseil d'Administration procède à des votes durant toute l'année, en fonction de la collecte et au vu des dossiers qui nous parviennent régulièrement. Sont validés jusqu'à présent les transferts suivants :

Une nouvelle aide à la Ngoenga School (Inde)

Dans le cadre de notre Campagne permanente en faveur de ces jeunes handicapés tibétains, le Conseil d'administration du 21 janvier a pu voter un transfert de **3 000 €**. Ils auront toujours besoin de nous, merci pour vos dons précieux !

Une digue à Puruwala (Inde)

L'AET a voté un envoi de **7 000 €** le 21 janvier, en faveur de ce projet du camp Sakya de Puruwala, qui abrite 756 réfugiés, en Himachal Pradesh. Nous espérons qu'ils résisteront mieux ainsi aux dégâts occasionnés par la mousson et des inondations sévères dans ce secteur.

Parrainage collectif de 50 personnes âgées en (Inde)

Les personnes âgées sont la Mémoire du Tibet. Après une vie de dur labeur, beaucoup rejoignent des maisons appelées OPH (Old People Home), où elles vivent en communauté, conservant le plus longtemps possible des activités et recevant les soins nécessaires. Le CA de l'AET a voté le 27 février un transfert de **12 000 €** pour ce projet reconduit chaque année.

Parrainage collectif de 10 personnes âgées (Népal)

Cette OPH à Katmandou est gérée par l'Association des Femmes Tibétaines, le CA du 27 février a voté un transfert de **2 500 €** pour ce projet reconduit chaque année

Chaque mois le Conseil d'administration de l'AET identifie et valide des projets qui lui sont soumis

Notre *Tashi Delek*, bulletin de liaison de l'AET, rend compte régulièrement de ces projets.



C'est le site de l'AET qui permet de suivre au fur et à mesure les projets votés, ainsi que les appels à collecte (Campagnes dédiées) sur www.a-e-t.org